

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	21 avril 2011
Nombre conseillers présents	: 28		
dont : conseillers titulaires	: 22	Date de l'affichage du procès-verbal	03 mai 2011
conseillers suppléants	: 6		

L'an deux mil onze, le vingt huit avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, FERRIER Christian, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : MM. GALLET Max (suppléant de SCALLE Gilbert), JOUANNE Christophe (suppléant de MABIRE Edouard), POULAIN Joseph (suppléant de LECHEVALIER Alain), SENE François (suppléant de LOZOUET Roger), GIARD Christian (suppléant de COLLAS DUGENETEL Alain), TRAVERT Henri (suppléant de MABIRE Caroline),

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, MABIRE Edouard, POULAIN Jérôme, D'HULST Francis, LAIDET Serge, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, COLLAS DUGENETEL Alain, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MABIRE Caroline, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. LEVEEL Henry

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée tandis que défile à l'écran un diaporama des projets et actions communautaires en cours de réalisation. Leur financement est inscrit dans les orientations budgétaires et budgets étudiés ce soir.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2011.

M. le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de sa délégation, un baby foot a été acquis auprès de la société Décapro pour un montant de 1 277.59 € HT. Cet équipement est destiné à l'espace jeunes.

1. BUDGETS PRIMITIFS 2011

M. le Président indique que, sur proposition de Mme Laur, comptable du Trésor, des chapitres liés aux amortissements et à la sortie de certains biens de l'actif communautaire ont été intégrés.

Budget service ordures ménagères

1. Affectation du résultat 2010

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2010 du budget du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	456 654.65 €
Section d'investissement : besoin de financement	142 064.50 €
Résultat net 2010	314 590.15 €

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

. c/002R - excédent de fonctionnement reporté.....	314 590.15 €
. c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé... ..	142 064.50 €

2. Vote du budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 étudié par la Commission des Finances du 19 avril 2011 :

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	621 561.00	042	Produits exceptionnels	20 909.00
012	Charges personnel	410 000.00	70	Ventes produits	1 215 226.85
022	Dépenses imprévues	5 000.00	002	Excédent antérieur reporté	314 590.15
023	Virement section invest	200 480.57			1 550 726.00
65	Autres charges gestion courante	63 210.44			
66	Charges financières	525.98			
67	Charges exceptionnelles	30 000.00			
042	Dotations aux amortissements	219 948.01			
		1 550 726.00			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	5 000.00	001	Résultat investissement reporté	0.00
040	Amortissement subventions	20 909.00	021	Virement section fonctiont	200 480.57
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	197 652.92
20	Immobilisations incorporelles	3 600.00	13	Subventions d'investissement	37 394.00
21	Immobilisations corporelles	420 564.00	040	Dotations aux amortissements	219 948.01
23	Immobilisations en cours	176 400.00			655 475.50
001	Résultat investissement reporté	20 002.50			
		655 475.50			

M. le Président ajoute que les montants des redevances d'enlèvements des ordures ménagères étant reconduits, il n'y a pas lieu de soumettre au vote une nouvelle délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2011 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 550 726.00 € en section d'exploitation et à 655 475.50 € en section d'investissement.

Budget site touristique de Fierville les Mines

M. le Président rappelle que ce site touristique a fait l'objet d'un reportage dans l'émission « Echappées belles » sur France 5. Il indique également que l'auberge est désormais ouverte en après-midi en complément de l'accueil du public sur le site touristique du moulin.

1. Affectation du résultat 2010

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2010 du budget du site touristique de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	91 840.43 €
Section d'investissement : besoin de financement	82 471.41 €
Résultat net 2010	9 369.02 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

- c/002R - excédent fonctionnement reporté..... 9 369.02 €
- c/1068R - excédent fonctionnement capitalisé. 82 471.41 €

2. Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 du site touristique de Fierville les Mines et propose que le budget général 2011 prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 37 076.34 € pour la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la participation du budget général au budget du site touristique de Fierville les Mines pour un montant de 37 076.34 € en section d'exploitation,
- décide d'inscrire ces montants au budget primitif 2011 du budget général.

3. Vote budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010 étudié par la Commission des Finances du 19 avril 2011.

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	62 116.00	002	Excédent reporté	9 369.02
012	Charges de personnel	48 000.00	70	Produits des services	84 060.00
65	Autres charges gestion courante	5 542.00	74	Subvention d'exploitation	37 076.34
66	Charges financières	1 539.36	75	Autres produits	8 075.00
023	Virement section invest.	0.00	042	Produits exceptionnels	4 908.00
042	Dotations amortissements	26 291.00			143 488.36
		143 488.36			

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
040	Amortissement subventions	4 908.00	10	Fonds et dotations diverses	83 088.41
16	Remboursement d'emprunts	14 000.00	13	Subventions d'investissement	0.00
21	Immobilisations corporelles	5 750.00	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
23	Immobilisations en cours	2 250.00	021	Virement section fonctionnement	0.00
001	Solde investissement reporté	82 471.41	040	Dotations amortissement	26 291.00
		109 379.41			109 379.41

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2011 du site touristique de Fierville les Mines de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 143 488.36 € en section d'exploitation et à 109 379.41 € en section d'investissement.

Budget lotissement le Mesnil

1. Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 du lotissement de le Mesnil et propose que le budget général 2011 prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 583.65 € pour la section d'exploitation. Il ajoute que, sur le document adressé avec la convocation, une erreur s'est glissée sur la ligne « 7474 : participation » : il convient remplacer « participation Le Mesnil » par « participation communautaire » pour la somme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- autorise la participation du budget général au budget lotissement de le Mesnil pour un montant de 583.65 € en section de fonctionnement,

- décide d'inscrire ces montants au budget primitif 2011 du budget général.

2. Vote du budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 étudié par la Commission des Finances du 19 avril 2011.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	660.00	701	Vente de produits finis	38 240.18
713	Variation des stocks	159 725.18	713	Variation des stocks	121 485.00
022	Dépenses imprévues	0.00	74	Dotations et participations	583.65
023	Virement section investissement	0.00	002	Excédent reporté	76.35
		160 385.18			160 385.18

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
10	Stocks	121 485.00	10	Stocks	159 725.18
16	Remboursement d'emprunts	38 240.18			159 725.18
		159 725.18			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2011 du lotissement de Le Mesnil qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 160 385.18 € en section de fonctionnement et à 159 725.18 € en section d'investissement.

- **Zone d'activités du Pré Bécouffret - Vote du budget primitif 2011 :**

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 de la ZA du Pré Bécouffret, étudié par la Commission Finances du 19 avril 2011 :

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	113 605.81	77	Produits exceptionnels	201 369.00
71	Variation des stocks	201 368.42	002	Excédent reporté	113 605.23
		314 974.23			314 974.23

section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
10	Fonds et dotations diverses	201 369.00	10	Stocks	201 368.42
		201 369.00	001	excédent antérieur reporté	0.58
					201 369.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2011 de la Zone d'Activités du Pré Bécouffret qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 314 974.23 € en section de fonctionnement et à 201 369.00 € en section d'investissement.

Budget SPANC

1. Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 du SPANC étudié par la commission Finances le 19 avril dernier. Il souligne les frais forfaitaires de mise en place du service, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les démarches préalables et la communication, charges qui doivent être supportées par le budget de l'année 2011. Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses du SPANC, soit un montant de 3 620.83 € pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la participation exceptionnelle du budget général au budget SPANC pour un montant de 3 620.83 €,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif du budget général 2011.

2. Vote du budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011, étudié par la Commission Finances du 19 avril 2011.

Il indique que le montant proposé cette année au chapitre 011 tient compte de l'opération communautaire en faveur de la réhabilitation d'assainissement non collectif proposée aux habitants de Sénoville et du hameau la Luberie à Les Moitiers d'Allonne. Il ajoute que 23 particuliers se sont inscrits et que 7 candidatures sont encore recevables. Il invite Monsieur le Maire de Sénoville à relayer cette opportunité.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	329 853.93	002	Excédent antérieur reporté	11 317.10
012	Charges personnel	16 500.00	70	Ventes produits	151 816.00
65	Autres charges gestion courante	200.00	74	Dotations et participations	183 620.83
67	Charges exceptionnelles	200.00			346 753.93
		346 753.93			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2011 du SPANC de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 346 753.93 € en section d'exploitation.

Budget Assainissement Collectif

M. le Président rappelle le projet de création d'un réseau collectif desservant les bourgs de St Maurice en Cotentin, de La Haye d'Ectot et se déversant dans la station de Barneville-Carteret via le poste de relevage situé à l'entrée de la ZA du Pré Bécouffret.

1. Amortissements

M. le Président rappelle que la nomenclature comptable M4, applicable aux SPIC (services publics à caractère industriel et commercial), impose l'amortissement de tous les biens inscrits à l'actif des collectivités sans faire référence à un seuil de population. Il propose d'amortir les réseaux et dispositifs d'assainissement sur une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir une durée d'amortissement de 30 ans pour les stations, dispositifs et réseaux du service d'assainissement collectif à compter de l'exercice 2011.

2. Affectation du résultat 2010

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2010 du budget du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	32 762.97 €
Section d'investissement : besoin de financement	17 315.58 €
Résultat net 2010	15 447.39 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

- c/002R - excédent fonctionnement reporté..... 15 447.39 €
- c/1068R - excédent fonctionnement capitalisé. 17 315.58 €

3. Vote budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2010, étudié par la Commission Finances du 19 avril 2011.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	5 182,00	70	Ventes produits	87 688,00
012	Charges personnel	2 700,00	042	produits exceptionnels	114,00
014	Atténuation de produits	85,00	002	Excédent antérieur reporté	15 447,39
66	Charges financières	3 582,00			103 249,39
023	Virement section investissement	91 209,39			
042	Dotations amortissements	491,00			
		103 249,39			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 719,00	10	Dotations, réserves	17 315,58
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00	13	Subventions d'investissement	841 600,00
23	Immobilisations corporelles	1 350 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	620 532,61
040	Amortissement subventions	114,00	021	Virement section fonct	91 209,39
041	Opérations patrimoniales	211 000,00	040	Amortissements	491,00
001	Résultat antérieur reporté	17 315,58	041	Opérations patrimoniales	211 000,00
		1 782 148,58			1 782 148,58

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2011 du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 103 249,39 € en section d'exploitation et à 1 782 148,58 € en section d'investissement.

Budget général :

1. *Affectation du résultat 2010*

Le Conseil Communautaire, après avoir constaté le résultat du compte administratif 2010 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	833 875,62 €
Section d'investissement : besoin financement	562 917,25 €
Résultat net 2010	270 958,37 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

. c/002R - excédent de fonctionnement reporté..... 270 958,37 €

. c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé.... 562 917,25 €.

2. *Vote des taux des 4 taxes directes locales 2011*

M. le Président rappelle qu'en 2011, les taux de référence ont été calculés par l'administration fiscale. Ils intègrent d'une part la réaffectation des impôts locaux entre collectivités et d'autre part le transfert d'une partie des frais de gestion de la fiscalité locale revenant antérieurement à l'Etat.

Taux de référence 2011 de TH	Taux 2010 de l'EPCI + Taux 2010 du département (en totalité ou pour partie) + Equivalent en taux des frais de gestion transférés
Taux de référence 2011 de FB	Taux 2010 de l'EPCI
Taux de référence 2011 de FNB	Taux 2010 de l'EPCI + Equivalent en taux des frais de gestion transférés
Taux de référence 2011 de CFE	Taux 2010 de l'EPCI + Taux 2009 du département (en totalité ou pour partie) + Taux 2009 de la région (en totalité ou pour partie) + Taux 2009 de la cotisation nationale de péréquation (le cas échéant) + Equivalent en taux des frais de gestion transférés

M. le Président rappelle que le taux de l'inflation s'élève à 1,8 %. Il présente les nouveaux taux sur lesquels la Commission des Finances propose une augmentation de 1.5 % pour l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux des quatre taxes directes locales 2011 tels que ci-dessous :

Taxes	Bases	taux 2010	taux Dt/Rn	frais gestion	total	0.015 taux 2011	produit
TH	11 905 000	4.05%	2.78%	1.0340	7.06%	7.17%	853 589
TFB	7 678 000	7.94%			7.94%	8.06%	618 847
TFNB	858 800	12.63%		1.0485	13.24%	13.44%	115 423
CFE	1 312 000	3.95%	3.67%	0.88074	6.71%	6.81%	89 347
CFE ZAE	2 000	11.60%	12.59%	0.88074	21.31%	21.31%	426
							1 677 632

3. Subventions 2011 : M. le Président présente le détail du compte 6574 - subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il énumère les subventions sollicitées depuis le début de l'année 2011 et présente les subventions que la Commission des Finances propose de retenir :

Désignation	Proposition
Actions de promotion du territoire	
Office tourisme de Denneville	7 129 €
Office tourisme de Barneville Carteret	27 329 €
Office tourisme de Portbail	16 635 €
	51 093 €

M. le Président indique que l'évolution du montant de ces subventions est similaire à celle des recettes provenant de la taxe de séjour.

Engagements contractuels	
Association Eveil à la Musique (attribué en décembre)	22 000 €
Secteur Action Gérontologique (taxi.com en Côte des Isles)	25 000 €
	47 000 €

Associations	
Foyer socio-éducatif du collège de Portbail	3 000 €
Association parents élèves du collège	1 500 €
Amicale pompiers Barneville-Carteret	3 048 €
Amicale pompiers Portbail	2 420 €
	9 968 €

Manifestations	
Course cycliste « La Gainsbarre »	2 300 €
CAP - Festival Culottes Courtes	15 000 €
Association Côte des Arts - Festival Havres des Arts	2 000 €
	19 300 €
Total montants subventions	127 361 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les propositions présentées par la Commission des Finances pour un montant total de 127 361 €,
- autorise M. le Président à signer les conventions de subventions correspondantes.

5. Vote du budget primitif 2011

M. le Président présente le projet de budget primitif 2011 étudié par la Commission des Finances du 19 avril 2011.

Il apporte quelques précisions complémentaires :

- le document transmis avec la convocation ne comprend pas la subvention communautaire au lotissement Le Mesnil – ligne 657363
- la somme inscrite au chapitre 014 est une estimation établie par les services fiscaux. Le chiffrage définitif sera connu en octobre
- depuis janvier, la communauté perçoit directement les aides de la CAF et les participations des familles sur les activités « jeunesse ».

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	860 735.00	002	Excédent antérieur reporté fonction	270 958.37
012	Charges personnel et frais assimilés	1 161 535.00	013	Atténuation de charges	61 405.10
014	reversement sur impôts	249 398.00	70	Produits des services	631 638.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	5 000.00	73	Impôts et taxes	1 946 185.00
023	Autofinancement	774 899.25	74	Dotations et participations	948 433.00
65	Autres charges gestion courante	696 094.00	75	Autres produits de gestion courants	31 000.00
66	Charges financières	75 000.00	77	Produits exceptionnels	0.00
67	Charges exceptionnelles	40 697.17		total	3 889 619.47
042	Dotations amortissements	26 261.05			
	total	3 889 619.47			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
001	Besoin de financement	0.00	002	Excédent investissement reporté	97 039.75
13	Subvention d'investissement	0.00	021	Autofinancement	774 899.25
16	Emprunts	226 470.00	024	Produit des cessions	55 000.00
20	Immobilisations incorporelles	269 000.00	10	Dotations, réserves	760 893.25
21	Immobilisations corporelles	325 000.00	13	Subventions	694 511.00
23	Immobilisations en cours	1 895 115.00	16	Emprunts reçus	251 000.00
	total	2 715 585.00	27	Autres immobilisations financières	38 240.18
			040	Dotations amortissements	26 261.05
			041	Immobilisations incorporelles	17 740.52
				total	2 715 585.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 889 619.47 € en section de fonctionnement et à 2 715 585.00 € en section d'investissement.

M. le Président remercie les participants pour la confiance accordée sur ces budgets et les commissions et agents pour leur aide à la préparation budgétaire.

2. MARCHES

- attribution marché programme de restauration et d'entretien des rivières 2011/2013: M. le Président rappelle la procédure engagée pour l'attribution de ce marché :
 - procédure adaptée autorisée par délibération n° 04 du 17 février 2011
 - modalités de publicité (date envoi: 04 mars 2011) insertion Presse de la Manche (05/03/2011), Ouest France (08/03/2011) et annonce sur la plateforme dématérialisée
 - date limite de réponse : lundi 04 avril 2011 à 12 h
 - nombre de dossiers retirés : 27 (dont 23 retraits électroniques)
 - nombre d'offres reçues dans les délais : 7 (excusé : 1)

L'ouverture des plis a été réalisée le lundi 04 avril 2011 à 14 h 30 et un imprimé DC11 a été transmis à tous les candidats afin qu'ils fournissent les pièces manquantes à leur dossier et puissent confirmer leurs offres.

M. le Président indique que la Commission d'Appel d'offres a analysé les plis lors de sa séance du 20 avril 2011 et la CATER (cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières) de Basse-Normandie a été associée à l'examen de la valeur technique des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 26 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir les entreprises suivantes sur la base des bordereaux de prix unitaires ci-annexés :

- lot n° 1 – travaux de restauration de la végétation des berges – entreprise Dervenn de Mouaze (35)
 - lot n° 2 - aménagement abreuvoirs, clôtures, passerelles – entreprise Provert de St Hilaire le Chatel (61)
- lancement consultation travaux de construction gendarmerie : M. le Président rappelle que, conformément au règlement des achats adopté en janvier 2009, la consultation relative à la construction de la gendarmerie de Barneville-Carteret doit être réalisée dans le cadre de la procédure adaptée (montant estimé du projet : 1 904 000 € HT). Le calendrier prévisionnel s'établit comme suit :
- mai: consultation des entreprises
 - juin : restitution des offres
 - juillet: réunion de la Commission Appel d'Offres et décision en conseil communautaire
 - octobre: début des travaux – durée du chantier : 18 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation pour la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret, dans le cadre de la procédure adaptée.

3. BASE NAUTIQUE DE LOISIRS DE PORTBAIL – AVENANTS

M. le Président présente l'avancement des travaux de construction de la base d'activités nautiques de Portbail et fait part de modifications concernant les lots n° 1, 4 et 10, à savoir :

- lot n° 1 – terrassement, espaces verts – entreprise CPL Duval : suppression sablage sur la voie d'accès et fourniture de 3 fosses de 5 000 l au lieu d'une fosse de 10 000 l, soit une moins-value de 342.95 € HT
- lot n° 4 – menuiseries extérieures – entreprise Anfray : modification des vitrages (norme anti-effraction) pour un montant en plus-value de 609.06 € HT
- lot n° 10 – carrelage, faïence – entreprise Diesnis : remplacement sols souples par carrelages et mise en place de caniveaux d'évacuation dans les douches pour un montant en plus-value de 1 591.51 € HT. Il précise que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord aux modifications proposées pour les marchés des lots n° 1, 4 et 10,
- d'autoriser M. le Président à signer les avenants avec les entreprises CPL Duval, Anfray, et Diesnis
- d'autoriser M. le Président à régler les frais correspondants aux plus-values

4. SIAT – PROLONGATION CONTRAT PLANIS

M. le Président indique que le contrat conclu avec le cabinet PLANIS pour l'élaboration du Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire doit être prolongé jusqu'au 30 octobre 2011 afin de permettre la restitution du document final à la Communauté de Communes.

Il présente les coûts définitifs de la mission et des réunions supplémentaires, après application de la formule d'actualisation selon la variation de l'indice Syntec (soit + 2.36 %).

Il demande aux communes de retourner au plus vite les fiches actions pour que le délai de restitution de l'étude SIAT soit respecté. Des financements notamment du Conseil Régional au titre du contrat Etat-Région sont escomptés après validation de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord aux conditions de prolongation du contrat signé avec le cabinet Planis pour l'élaboration du SIAT,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 et à régler les frais correspondants.

5. GROUPEMENT DE COMMANDES ETUDES COMMUNE DE PORTBAIL

M. le Président informe les membres du conseil communautaire que deux études doivent être menées avec la commune de Portbail :

- 1/ étudier l'accès à l'estran de la base d'activités nautiques de loisirs de Portbail,
- 2/ mener une étude d'interprétation de l'état des milieux relative aux occupations du domaine public maritime à Portbail.

Il propose de constituer un groupement de commandes pour ces deux études ; le coordonnateur du groupement étant la commune de Portbail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Portbail pour la réalisation des études décrites ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer la convention correspondante,
- désigne M. le Président en qualité de membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement
- autorise M. le Président à signer tout document et à régler les frais correspondants.

6. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

1. Création de postes

M. le Président propose au Conseil Communautaire la création, à compter du 1^{er} juillet 2011, des postes suivants :

- Filière administrative :
 - 1 attaché à temps complet exerçant les fonctions de Directeur de Station Touristique afin d'élaborer et de mettre en œuvre les actions de développement touristique du territoire
- Filière technique
 - 1 technicien à temps complet
 - 1 agent de maîtrise à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- la création d'un poste d'attaché à temps complet,
- la création d'un poste de technicien à temps complet,
- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

2. enveloppe indemnitaire 2011

M. le Président propose de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire pour l'année 2011 à un montant de 66 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer l'enveloppe indemnitaire 2011 à 66 000 €.

7. VENTE TOPOGUIDES

M. le Vice-Président en charge du développement touristique rappelle que le conseil communautaire a fixé le tarif de vente du nouveau topoguide à 5 € l'unité. Il indique que ces topoguides sont à la disposition du public dans les offices de tourisme et établissements touristiques et propose de fixer un tarif à 4 € pour ces établissements afin de permettre de maintenir le tarif unique de vente à 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la délibération de création de la régie Topoguides comme suit :

article 1^{er} : Le tarif de vente aux particuliers est fixé à 5 € l'unité ; un tarif de 4 € est appliqué aux offices de tourisme et établissements touristiques.

8. JEUNESSE

- Avenant à la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Les Moitiers d'Allonne : Mme la Vice-Présidente en charge des activités Jeunesse rappelle qu'une convention a été conclue avec la commune de Les Moitiers d'Allonne en 2009 pour la mise à disposition d'un personnel communal afin d'assurer les fonctions d'animatrice à l'accueil périscolaire du groupe scolaire « les Chardons Bleus ». Mme la Vice-Présidente propose de conclure un avenant à cette convention afin de permettre le remplacement de l'agent titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de personnel afin de permettre le remplacement de l'agent titulaire.

- Café de parents : Mme la Vice-Présidente en charge des activités Jeunesse présente la convention à passer avec la société Calysto pour l'organisation de la 3^e séance de café de parents prévue le lundi 16 mai 2011 sur le thème « internet, facebook, jeux vidéo : comment accompagner nos enfants ? ». Cette prestation est précédée de rencontres avec les collégiens de Portbail et les élèves du cycle 2 de l'école primaire de Denneville. Le coût de cette intervention est de 326 € pour la journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la proposition de la société Calysto pour l'organisation du 3^e café de parents
- autorise M. le Président à signer la convention et à régler les frais correspondants.

- Relais Assistants Maternels : Mme la Vice-Présidente en charge des activités Jeunesse présente la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales, principal financeur, pour le contrat de projet du RAM, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention relative au projet du RAM 2011/2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Tarifs mini-séjours été 2011 : Mme la Vice-Présidente en charge des activités Jeunesse présente les tarifs applicables aux mini-séjours de l'été 2011 ainsi que la procédure mise en place en cas de désistement, proposés par la commission Jeunesse du 19 avril dernier :

Thème	Age	Coût total	Durée	Effectifs	Coût par jour et par enfant	Prestation de service CAF 4,80 la journée	Coût par jour et par enfant après aide CAF	Coût total du séjour / enfant	proposition tarif/ enfant	
									tarif famille hors territoire	tarif famille territoire 3CI
les corsaires	9-15 ans	963.20	5	5	38.53	4.80	33.73	168.64	100%	70%
Les chercheurs	6-8 ans	2 815.68	3	24	39.11	4.80	34.31	102.92	117.32	72.00
Ferme	5-7 ans	860.16	2	16	26.88	4.80	22.08	44.16	53.76	31.00
Vivre sur les îles	9-15 ans	577.92	5	3	38.53	4.80	33.73	168.64	192.64	118.00
Canoë Kayak	9-11 ans	577.92	5	3	38.53	4.80	33.73	168.64	192.64	118.00
Cap sur la Hague	11-14 ans	4 901.68	5	24	40.85	4.80	36.05	180.24	204.24	126.00
Baby poney	5-7 ans	1 058.40	2	12	44.10	4.80	39.30	78.60	88.20	55.00
Rois de la glisse	9-15 ans	577.92	5	3	38.53	4.80	33.73	168.64	192.64	118.00
Equitation	8-12 ans	2 882.88	5	12	48.05	4.80	43.25	216.24	240.24	151.00
A fond la mer	10-14 ans	2 440.37	5	12	40.67	4.80	35.87	179.36	203.36	126.00
Médiéval	8-10 ans	3 248.56	4	20	40.61	4.80	35.81	143.23	162.43	100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs des mini-séjours 2011 tels que présentés,

- d'intégrer les tarifs des mini-séjours 2011 à l'article 1^{er} de la régie de recettes du PEL,
- de ne rembourser les participations que sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'annulation du stage, si les inscriptions ne couvrent pas 50 % des places offertes.

9. PRESTATION LUTTE CONTRE LES NUISIBLES 2011

M. le Président présente le projet de convention de lutte collective contre les rongeurs aquatiques à passer avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Manche pour l'année 2011. Le plan de financement prévoit la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 4 575 € (déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général) pour les actions d'animation et de suivi des actions ; l'indemnisation des piègeurs sera réalisée en fonction des captures, sur la base de 2.50 € par animal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la convention à passer avec la FDGDON pour l'organisation du programme de lutte contre les nuisibles 2011,
- autorise M. le Président à signer cette convention et à régler les frais correspondants.

10. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier :

- vendredi 29 avril 2011 - 14 h - salle des archives départementales à St Lô : réunion d'installation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et présentation du projet par M. le Préfet.
- mercredi 04 mai 2011 - 18 h - siège : bureau communautaire pour présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- lundi 16 mai 2011 - 18 h 30 - siège : 3^e café de parents « internet, facebook, jeux vidéo : comment accompagner nos enfants ? »
- M. Jean-Luc Boussard invite les participants à la présentation par Claude Dupont, ancien maire de Barneville-Carteret, de son nouvel ouvrage consacré à Jean Jaurès. Cette manifestation aura lieu le vendredi 29 avril à 20h30 à la médiathèque de Barneville-Carteret.
- M. Daniel Mellet, vice-président en charge de l'espace rural, souhaite apporter quelques informations sur le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau :
 - seuls les travaux prévus dans la DIG (déclaration d'intérêt général) signée par M. le Préfet seront réalisés
 - à travers sa compétence qui vise à mettre en œuvre toutes actions permettant de préserver ou atteindre une bonne qualité des eaux, la communauté de communes ne veut pas « empêcher les agriculteurs de travailler »
 - le technicien de rivières est à la disposition de tous les usagers pour apporter des informations ou conseils en relation avec les cours d'eau classés ou non classés.

M. Christian Ferrier déplore le manque de communication sur les actions du technicien communautaire. M. le Président précise que des réunions publiques, des articles de presse, des affiches ont été organisés ou diffusés ; le technicien a rencontré chaque maire du territoire ainsi que les exploitants sur le terrain, etc. Il ajoute que ce dossier s'inscrit dans un programme global associant les cours d'eau, l'assainissement collectif et non collectif, la qualité des eaux de baignade, etc. L'objectif recherché est d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau à l'échéance 2015.

La séance est levée à 22h30.